



UNION EUROPÉENNE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## Procès-verbal du comité de suivi interfonds 2014-2020

27 mai 2016

La liste des participants jointe.

Document annexe n°1 : liste des participants

Début de la séance : le 27 mai 2016 – 9h00  
Fin de la séance: le 27 mai 2016 –11h30

### Sujets à l'ordre du jour

Document annexe n°2 : Ordre du jour

### Séance d'ouverture

Le comité est présidé par **Renaud Muselier, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, qui après les saluts et remerciements aux participants, rappelle le contexte politique des dernières élections régionales et la victoire en région contre les forces anti-européennes. L'Europe est un sujet crucial et il souligne que sa nomination au titre de président délégué est un choix symbolique fort puisqu'il est député européen et européen convaincu.

A ce titre, le Président délégué revient sur le premier déplacement effectué à Bruxelles avec le Président Estrosi et rappelle les sommes dévolues par l'Europe en matière d'innovation et de développement des entreprises (12 M€), d'accessibilité (9M€), de bataille pour l'emploi avec le FSE (26 M€), de développement des territoires avec le POIA (7M€) et 140 M€ de FEADER à replacer dans le contexte de la grave crise que connaît l'agriculture: l'Europe sert si l'on sait s'en servir.

Le président délégué tient à souligner les manquements de l'Etat et les dysfonctionnements dans le versement des subventions du FEADER qui ont été également à l'ordre du jour Comité Etat Régions du 17 mai 2016. Les régions ont manifesté leur inquiétude face au choix imposé de l'ASP en tant qu'organisme payeur dont les retards techniques génèrent une impossibilité pour les régions de payer les agriculteurs.

Renaud Muselier insiste sur la volonté de la Région de mettre le porteur et son projet au centre de la politique régionale. Il faut montrer que l'Europe n'est pas un poids mais un avantage. C'est une bataille politique dont l'enjeu est de montrer aux citoyens que l'Europe nous aide.

Face à cet enjeu, et suite à une rencontre avec M. Rasmussen et M. Wolf le 18 mars, un volet de simplification a été présenté en assemblée plénière : guichet unique, explications aux porteurs de projets etc. Ce besoin de simplification et d'instauration d'un climat de confiance, la nécessité

mettre fin à l'insécurité juridique et de supprimer les pratiques nationales qui se surajoutent ont également été mis en avant par les présidents des régions de France.

Le président délégué rappelle les travaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : renforcement de la représentation permanente de la région à Bruxelles, installation de l'Université Aix-Marseille et de 2 autres pôles dans nos locaux bruxellois, auditions de porteurs dans le cadre du plan jeunes.

M. Muselier conclut en mettant l'accent sur le changement de philosophie européenne porté par la Région. La Région devient partenaire et pas seulement acteur et se dote des moyens nécessaires : autorité, vision, projet et langage politiques, nécessaires pour une plus grande efficacité.

Il cède la parole au représentant de l'Etat, M. Queffelec.

### **Thierry Queffelec, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales**

M. Queffelec salue et remercie les membres du comité.

Il rappelle le double changement intervenu : changement politique et changement de gouvernance des fonds européens.

Mais la continuité partenariale doit être de rigueur entre l'Etat et la Région dans le domaine de la recherche, de l'apprentissage, sur le projet ITER, le contrat de plan..., gage de continuité et de structuration de l'espace régional.

Les Objectifs 2020 sont ambitieux et novateurs comme la spécialisation intelligente et l'Etat et la Région ont des terrains communs d'action.

M. Queffelec note le bon démarrage du PO FEDER et reconnaît également les difficultés du FEADER mais assure que les services de l'Etat sont à pied d'œuvre pour travailler avec les services de la Région.

Renaud Muselier remercie M. Queffelec et passe la parole à M. Wolf de la Commission européenne, Chef adjoint de l'Unité France de la DG Regio qu'il remercie, ainsi que M. Rasmussen ancien Chef adjoint de l'Unité France de la DG Regio, pour leur aide.

### **Michel WOLF, DG Regio**

Il remercie pour l'accueil et l'organisation de ce comité. Il félicite le soutien aux entreprises de la Région qui est une priorité d'investissement de 12 M€ et qu'il reste à mettre en œuvre.

Il rappelle qu'un des actes administratifs à prendre par ce comité de suivi est l'approbation du RAMO allégé 2016 qui met l'accent sur les réalisations et les résultats. L'annexe du RAMO, résumé à l'attention des citoyens, doit être un outil lisible de communication.

M. Wolf assure que les réunions techniques ont rassuré la Commission quant à l'avancement des programmes et à l'efficacité des services dans le démarrage et la mise en œuvre des programmes qui font de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur une des régions parmi les plus avancées.

M. Wolf note une ambition de progression de la programmation de 35 à 40%, supérieure aux 25 % préconisés par la Commission.

Il salue également la bonne méthodologie de sélection des opérations par appel à projets, transparente et équitable pour les porteurs, le bon travail d'accompagnement des porteurs et l'expertise importante des services à conserver. Il souhaite que cette organisation soit préservée pour la mise en œuvre du programme et la désignation en tant qu'autorité de gestion.

Il encourage la Région à finaliser son descriptif du système de gestion afin d'accéder aux appels de fonds à la Commission.

Renaud Muselier remercie M. Wolf pour cet éclairage et passe la parole à Mme Gaétane Meddens, de la DG Emploi de la Commission européenne.

### **Gaétane MEDDENS, DG Emploi**

Gaétane Meddens remercie Renaud Muselier et Thierry Queffelec.

Elle souligne le travail ayant permis la levée de la suspension des paiements et le gros travail de certification réalisé et reconnaît les retombées de ces problèmes sur l'économie régionale.

Elle insiste sur le travail de fonds à réaliser envers les porteurs avec un réel effort de simplification et la nécessité d'une coordination de la communication envers les bénéficiaires.

La vigilance reste de mise pour les taux de programmation : la Commission attend un taux de 25% d'ici la fin de l'année alors qu'il n'est pour l'instant que de 14% avec cependant une ambition affichée de 31%. Gaétane Meddens insiste sur la nécessité de transmettre régulièrement des informations précises sur l'avancement du programme FEDER/FSE.

Elle rappelle les grandes orientations de la Commission européenne sur la justice, la convergence sociale, la lutte contre le chômage.

Elle insiste sur la dimension stratégique du FSE en matière d'emploi et d'inclusion sociale pour le développement du territoire. Le potentiel du FSE est important mais on doit bien identifier les priorités :

- L'insertion de la jeunesse qui doit s'inscrire dans une stratégie globale de repérage avec les services emploi,
- La lutte contre le chômage, nécessité reconnue mais pour laquelle il existe des lacunes de l'aide aux services emploi et aux services sociaux. Il faut cumuler ces services et réévaluer les besoins des chômeurs de longue durée,
- Le développement des compétences.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'IEJ, elle constate un taux de programmation un peu faible en PACA (40%) tout en comprenant les difficultés de mise en œuvre. Une rallonge d'enveloppe est possible mais il faut démontrer une réelle capacité de mise en œuvre. La dernière demande de remboursement de 45 M€ est un signe positif.

Au nom de la DG Emploi, Gaétane Meddens félicite le travail accompli, particulièrement sur les lignes de partage Etat/Région.

Renaud Muselier remercie Gaétane Meddens et rappelle que la région PACA souffre d'un taux de chômage de 12% alors que 25 000 emplois ne sont pas pourvus.

Il passe la parole à Belen Disdier-Rico, de la DG agri à la Commission européenne.

### **Belen DISDIER-Rico, DG Agri :**

Belen Disdier-Rico remercie les services et se félicite des visites de projets effectuées qui ont permis de mieux comprendre le territoire, d'échanger avec ses acteurs et de faire passer un message moins bureaucrate. Le comité de suivi est un moment d'échange avec le partenariat et sa composition, doit être le reflet de la société économique, sociale et civile sans discrimination.

Elle rappelle que le FEADER est le premier fonds de la Région avec un montant de 476 Me, supérieur à la dotation 2007-2013, et dont 70% sont alloués à la PI4, ce qui démontre l'importance de l'environnement en PACA, la deuxième place revenant à la PI2 sur la compétitivité.

Belen Disdier-Rico souligne également que les critères de sélection sont nécessaires afin d'optimiser la politique de développement rural et invite le partenariat à s'impliquer activement dans cette discussion.

Elle fait part de son inquiétude à propos du retard pris par le système OSIRIS et de la charge de travail à venir que cela implique pour les services instructeurs. Une étroite collaboration Etat/Région est nécessaire.

Le RAMO FEADER doit être envoyé au 31 juin à la Commission et une consultation écrite du Comité de suivi sera lancée à ce sujet.

Belen Disdier-Rico encourage l'autorité de gestion à participer aux différents séminaires et assure que la DG Agri est à la disposition des autorités mises en place.

Elle présente M. Christophe Cazanave-Pin qui collabore avec elle et pourra être amené à la remplacer ponctuellement.

M. Muselier remercie Mme Disdier-Rico pour son intervention et annonce la présentation du partenariat des territoires avec la Région.

## **Le partenariat avec les territoires**

### **Béatrice Manzanares, conseillère communautaire, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée :**

Béatrice Manzanares rappelle la candidature de TPM pour la mise en œuvre d'un Investissement territorial intégré (ITI), nouveau dispositif européen en articulation avec le contrat de ville. Cette action, dans le cadre de la politique de cohésion concerne 13 quartiers prioritaires et 4 communes de la communauté d'agglomération et est entrée dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

**Patrick Joubert, directeur Europe de TPM et Sophie Imbert, directrice de la politique de la ville,** présentent les axes et les objectifs de cette mise en œuvre d'une politique complexe et ambitieuse de la ville. La recherche de cohésion sociale, la prise en compte des aspects sociaux, économiques, environnementaux, l'implication d'un partenariat diversifié sont les éléments de la construction innovante de la ville de demain (Annexe 3).

Document annexe n°3 : PWP TPM

**Richard Mallié, 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence :** définit la métropole comme un relai entre l'Europe et les territoires et précise que la stratégie métropolitaine est à monter en intégrant le déploiement de l'Europe au niveau des territoires.

**Bernard Vaillot, président de Provence Verte :** Il présente le programme LEADER et la stratégie territoriale portée par le GAL (groupe d'action local), projets collectifs dans le cadre d'une politique de proximité (Annexe 4). Il fait part de ses inquiétudes quant au retard pris dans la validation de la convention et les retombées sur les porteurs de projets. Les projets subventionnés dans le cadre de LEADER sont de petite dimension mais ont un effet démultiplicateur important.

Michel Wolf souligne l'importance d'une politique territoriale qui vient en appui d'une politique sectorielle et la subsidiarité de l'intervention de l'Europe. La Commission veut associer les

territoires à la sélection des projets mais dans le cadre d'une stratégie cohérente pour éviter la multiplication de petits projets décousus.

Document annexe n°4 : PWP GAL

### **Témoignages de porteurs de projets**

#### **Professeur Didier Raoult, directeur de l'IHU Méditerranée Infection et Professeur Michel Drancourt, directeur adjoint :**

Ils présentent le projet de l'IHU, d'un montant global de 73 M€ sur plusieurs sites dont les objectifs sont la compréhension des maladies nosocomiales et la capacité de faire face à une crise sanitaire majeure.

Le projet FEDER concerne le financement de la banque de données et l'installation de laboratoires sécurisés. (Annexe 5).

Il s'agit également de valoriser la production scientifiques en créant de l'emploi par les brevets, les licences et par des start up dynamiques.

Document annexe n°5 : PWP IHU

Michel Wolf se félicite de ce dispositif spécifique dans la politique régionale qui soutient une recherche génératrice de richesse et d'emplois et permet à des entreprises innovantes de passer le cap difficile de l'insertion sur le marché.

#### **Catherine Habas, présidente de la coopérative Le Goût d'Ici :**

Elle présente ce projet, situé dans la zone commerciale de Venelles qui permet aux consommateurs d'Aix en Provence et de sa périphérie de s'approvisionner en produits issus de l'agriculture régionale. Ce projet veut développer une nouvelle manière de vendre les produits agricoles et instaurer une nouvelle relation avec les consommateurs. (Annexe 6).

Belen Disdier-Rico souligne les impacts économiques et sociaux très positifs générés par ce projet.

Document annexe n° 6: PWP le Gout d'ici

#### **Céline Gasquet, directrice de l'Observatoire régional des métiers :**

Elle présente le projet de l'ORM consistant en un outil internet ergonomique permettant d'observer, grâce aux données de l'INSEE, les liens entre métiers et formation et de proposer l'information par le biais d'une double entrée de recherche (Annexe 7).

Document annexe n°7 : PWP ORM

## Validations et informations réglementaires

Le Président délégué remercie tous les intervenants et propose la validation réglementaire du rapport annuel de mise en œuvre 2016 FEDER/FSE (RAMO) et soumet les critères de sélection FEADER pour avis :

Concernant les critères de sélection du programme de développement rural PACA 2014-2020, la DG AGRI a émis des observations qui font l'objet des éléments de réponse ci-annexés.

### **DECISIONS :**

- **Le RAMO FEDER/FSE 2015 est validé**
- **Les critères de sélection FEADER ont été soumis pour avis et font l'objet d'observations de la Commission européenne qui seront prises en compte.**

Document annexe n°8 et 9 : rapports annuels de mise en œuvre 2015 FEDER/FSE (RAMO) et critères de sélection FEADER

## Le programme opérationnel National FSE 2014-2020

Renaud Muselier passe ensuite la parole à **Patrick Maddalone, responsable du Pôle 3E à la Direccte PACA**, pour la présentation du volet national du FSE 2014-2020 :

Patrick Maddalone rappelle l'organisation du PON FSE en région, pour lequel l'Etat gèrera directement les axes 1 et 2, l'axe 3 « inclusion active » étant majoritairement délégué aux six organismes intermédiaires de la région et l'axe 4 étant quant à lui réservé à l'assistance technique.

Il présente ensuite la programmation actualisée des organismes intermédiaires ainsi que l'état d'avancement des objectifs fixés en termes d'indicateurs (chômeurs et inactifs). A ce stade, tant au niveau de la programmation que de la réalisation, aucun retard n'est constaté sur l'inclusion active, même si le service FSE veillera au bon suivi des OI.

Enfin, il assure la présentation thématique des neuf appels à projets publiés sur le site internet de la DIRECCTE suite à la réunion de lancement organisée par la DIRECCTE le 24 mai 2016 auprès des porteurs de projets historique et nouvellement attendus (Annexe 10).

Document annexe n°10 : PWP PON FSE

Gaétane Meddens demande à ce que soient suivis de près les organismes intermédiaires qui sont en retard de programmation et que les mesures nécessaires face aux risques identifiés soient prises pour remédier au faible taux de programmation de l'IEJ.

Sébastien Viano, Directeur des Financements Extérieurs à la Métropole NCA, affirme la nécessité d'avoir une vision unitaire sur les financements du FSE et fait part de ses difficultés relative à la rédaction du DSGC et aux besoins impératifs de formation sur madémarche-FSE.

Aude Laheyne, chef de service du FSE à la DIRECCTE, répond que la version finale de l'ensemble des 7 DSGC a été validée par la DGEFP après itérations, que la CICC devra les valider à échéance du mois de septembre 2016 de manière qu'un premier appel de fonds puisse être organisé fin 2016 au plan national.

L'avenant de la métropole NCA va être examiné par la DIRECCTE sans délai. Cette dernière élabore par ailleurs un plan de charge destiné au suivi régulier des organismes intermédiaires.

Au sujet de ma-démarche FSE, aucune formation n'est prévue, le logiciel étant assorti d'une guide utilisateur et de tutoriels en ligne. Cependant, l'administrateur régional de Ma démarche FSE, qui fait partie des effectifs du service FSE, pourra en cas de besoin assurer une session de formation spécifique d'une journée auprès des différents OI.

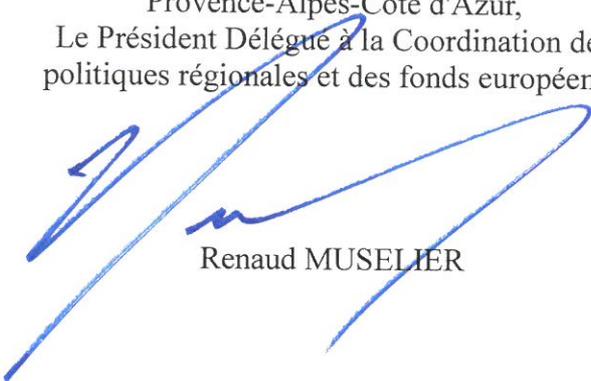
Michel Wolf conclut en insistant sur la nécessité de faire reposer la politique de cohésion sur des choix de projets en capacité de démontrer l'efficacité de cette politique.

Gaétane Meddens demande que soient prévus 2 comités de suivi thématiques par an dont un plus technique.

Belen Disdier-Rico recommande que les comités de suivi fassent l'objet d'une présentation de l'état d'avancement des programmes. Elle souhaite qu'il y ait plus de participation et d'échange du partenariat et qu'un compromis soit trouvé pour une réelle efficacité du comité de suivi.

Le Président délégué remercie les membres du comité de suivi et lève la séance.

Pour le Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Le Président Délégué à la Coordination des  
politiques régionales et des fonds européens,



Renaud MUSELIER

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires  
régionales



Thierry QUEFFELEC